Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 12/07/2022

ID: 089-218904530-20220705-VILL2022__36-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU

Nombre de membres

En exercice: 15

Séance du 05 juillet 2022

L'An deux mille vingt-deux, le cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil

Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit

par la loi, sous la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

Votants: 11

Présents: 9

Présents: Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-

Date de convocation :

27 juin 2022

Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine

TROMPARENT, Céline PORTOLES, Florence CAPITAIN,

Date d'affichage:

27 juin 2022

Absents excusés: Christine SIGONNEAU (pouvoir à Élisabeth NOYEMIAN), Serge

SAUVAGERE (pouvoir à Jean-Louis MANGIN), Céline PARIS, Clémence

HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Secrétaire de séance :

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DU MANOIR <u>Délibération n° 2022-36</u>

Monsieur Dominique MOREL, adjoint au maire chargé des travaux présente au conseil trois devis afin d'effectuer la réfection partielle de la voirie du Manoir.,

- L'entreprise ETPB propose une solution de réfection de chaussée avec une épaisseur de <u>couche de roulement de 6</u> <u>cm</u>, son devis s'élève à 53 912.62 € HT. Celui des trottoirs s'élève à 18 979.22 € HT
- L'entreprise COLAS propose une solution de réfection de chaussée avec une épaisseur de <u>couche de roulement de 5</u> <u>cm</u>, son devis s'élève à 52 121.78 € HT. Celui des trottoirs s'élève à 30 155.40 € HT
- L'entreprise EUROVIA propose une solution de réfection de chaussée avec une épaisseur de <u>couche de roulement</u> <u>de 6 cm</u>, son devis s'élève à 61 947.93 € HT + 3917.81 € HT d'installation de chantier. Celui des trottoirs s'élève à 20 444.78 € HT

Un tableau comparatif et détaillant les prestations proposées a été remis par Dominique MOREL aux membres du conseil, celui-ci montre que l'offre de l'entreprise ETPB est la moins distante pour une prestation similaire.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité

- Valide le devis ETPB d'un montant de 53 912.62 € HT pour la réfection de la voirie et 18 979.22 € HT pour les trottoirs et l'option tampon verrouillable pour un montant de 3 363.75 € HT
- Autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus. Ont signé tous les membres présents.

Pascal BARBERET

Le Maire